

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 20 mars 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 14 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 23-24

#### Objet : Marché 21SVM004 - Etude territoriale de la fonction de tri des emballages et des papiers - Avenant n° 1

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Etaient présents : (28)**

**CA ROISSY PAYS DE FRANCE**

Mmes BIDEI, DELPRAT, GAUTIER, HAESINGER (supplée M. MELLA)  
MM. BOCQUET, BONNET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER,  
GENIÈS, GUEVEL, HADDAD, JOURNAUX, MALLARD, MAQUIN,  
MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, WROBLEWSKI  
(supplée M. ETHODET NKAKE), ZIGHA,

**CA PLAINE VALLEE**

Mmes HINGANT, POTIER,  
MM. LAGIER, MAURAY, TESSE.

**CC CARNELLE PAYS DE FRANCE**

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN.

**Etaient absents excusés : (15)**

**CA ROISSY PAYS DE FRANCE**

Mmes CAUMONT, DELMOTTE, JASZECK, PROFITT-BAHIN,  
MM. DOMETZ, SERVIERES, VENNE, ZINAOUI.

**CA PLAINE VALLEE**

Mmes MEGRET, SCALZOLARO,  
MM. BATTAGLIA, GOMES, SECNAZI.

**CC CARNELLE PAYS DE FRANCE**

MM. GAUBOUR, MANSOUX.

**Etaient absents : (9)**

**CA ROISSY PAYS DE FRANCE**

Mmes MEKEDICHE,  
MM. DIDIER, JARRY, LEROUX, PAMART, THOREAU, YALAP.

**CA PLAINE VALLEE**

Mmes MOSOLO, TORDJMAN.

**Monsieur HADDAD expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1, puis R. 2194-1 à R. 2194-9,

**Contexte**

Les collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers du département du Val d'Oise (AZUR, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Emeraude, Tri-Action, Tri-Or, Sigidurs et Smirtom du Vexin) se sont associées dans le cadre d'un groupement commande, afin de réaliser une étude territoriale sur la fonction tri, sur un bassin de population de 1 336 552 habitants (INSEE 2020).

Attributaire du marché 21SVM004, le groupement TRIDENT (Bureau d'Etudes) / Parme Avocats a été missionné dès 2021 pour assister les collectivités afin d'étudier la possibilité d'une mutualisation à l'échelle départementale.

Ce marché, dont le montant global s'élève à 46 750 €HT comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Sa prise en charge, dans le cadre du groupement de commande, est répartie entre les collectivités au prorata de leur population, le Sigidurs (mandataire du groupement) en représente 31 %.

L'objectif initial des études, réalisées conjointement avec les établissements chargés de la gestion des déchets, était d'examiner l'opportunité et la faisabilité de mutualiser des équipements de tri des collectes sélectives à l'échelle départementale.

Pour rappel, deux dossiers de candidature à l'Appel à Projet Phase 5 de Citeo ont été déposés en février 2022. Plusieurs réunions stratégiques se sont tenues au mois de juillet 2022, avec l'aboutissement des prestations initialement commandées au groupement TRIDENT / Parme Avocats. La volonté d'harmonisation des tarifs de transfert et de tri des tonnages supposait alors la création d'une SPL (Société Publique Locale), autrement dit une société à capitaux publics à qui tous les syndicats délégueraient la compétence de tri des collectes sélectives.

A cette occasion l'ensemble des collectivités a convenu de prolonger la mission d'accompagnement pour approfondir la préfiguration de cette SPL et, le cas échéant, la mise en place effective sur la base d'un chiffrage global de 29 900 € supplémentaires.

Une réunion regroupant l'ensemble des structures concernées s'est tenue au Sigidurs le 8 septembre 2022. Lors de cette réunion, les cabinets TRIDENT et Parme Avocats ont présenté les modalités techniques et juridiques qui pourraient être envisagées pour mettre en œuvre ce schéma de coopération départementale pour le tri des collectes sélectives.

La proposition d'avenant correspond aux prestations supplémentaires qui se décomposent en 4 phases :

Mission 1 : Rédaction de la documentation juridique de la SPL (incluant notamment : statuts, règlement intérieur, pacte d'actionnaires, projets de délibération, réunions de travail)

Mission 2 : Accompagnement dans la création de la SPL jusqu'à son immatriculation (notamment : enregistrement des statuts, accomplissement des formalités de publicité, dépôt du dossier d'immatriculation, création d'entreprise, accompagnement dans l'installation)

Mission 3 : Rédaction des conventions de mandats entre la SPL et la CACP pour le centre de tri de Cergy

Mission 4 : Rédaction des contrats à intervenir entre la SPL et ses actionnaires (incluant notamment : définition du périmètre des prestations, nature et caractéristiques des contrats, gestion de la question du terrain d'assiette)

Visa

Le montant total de cet avenant est de 29 900 € HT, ce qui porterait le montant total du marché à 76 650 € HT. Sur ce montant supplémentaire, la quote-part du Sigidurs s'élève à 9 486,12 € HT.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 6 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** des termes de l'avenant n° 1 au marché n° 21SVM004 Etude territoriale de la fonction de tri des emballages et des papiers, ayant pour objet l'ajout des prestations supplémentaires détaillées supra, tel que joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier cet avenant au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution de cet avenant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Jean-Claude GENIÈS,  
Président du Sigidurs



Isabelle GAUTIER,  
Secrétaire de séance